



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 19 juillet 2021

Levée des restrictions pour l'usage de l'eau

Le 25 mai 2021, le préfet de la Martinique, sur avis de la commission sécheresse de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), plaçait la Martinique en zone d'alerte sécheresse. Pour garantir la distribution de l'eau à chaque usager, des mesures d'interdiction, sans incidence sur la santé, la sécurité publique ou l'activité économique, avaient été instaurées.

Considérant l'amélioration générale de la situation hydrographique sur l'ensemble des cours d'eau de la Martinique et le retour à des conditions satisfaisantes d'approvisionnement ou d'écoulement des eaux, le préfet de la Martinique a décidé de lever les mesures de restriction de l'usage de l'eau en vigueur.

Le civisme et l'implication de chacun a permis de garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau face à la sécheresse qui a touché la Martinique. Pour autant, la gestion économe de l'eau reste une priorité pour préserver la ressource tout au long de l'année.